



PARAMÉDICALE CAP 3 & 4

**CFE
CGC**

NOUVELLE
CALEDONIE



CAP N°3

PARAMÉDICALE 3 : diététiciens, techniciens de laboratoire, préparateurs en pharmacie

▶ TITULAIRES

Rachel **PLANCHARD** (Tech Lab - CHT)
Lynda **RABAH** (Diététicienne - CHT)
Solenn **SEITE** (Diététicienne - CHT)

▶ SUPPLÉANTS

Marion **PACES** (Tech Lab - CHT)
Mickaël **CHEVALIER** (Tech Lab - CHT)
Alice **TOURNEYRE** (PPH - CHT)

CAP N°4

PARAMÉDICALE 4 : aide-soignants

▶ TITULAIRES

Laurence **FOISSAC** (AS USIC- CHT)
Patrick **PRIGENT** (AS Réa- CHT)
Betty **OLIVIERI** (AP Pédiatrie- CHT)
Daphné **BOURGE** (AS Réa Néo Nat- CHT)

▶ SUPPLÉANTS

Lucia **MONEFARA** (AS Chirurgie- CHT)
Jorris **VILLA** (AS Bloc- CHT)
Yvana **PAIN** (AS Réa- CHT)
Venya **MARARI** (AS Dispensaire- DPASS)

ÉLECTIONS CAP



Vote par correspondance :

Du 06 mai au
14 juin 2024 - 12h00

Vote physique :

13 juin 8h-15h
14 juin 8h-12h



N'oubliez pas de voter !

Les valeurs et l'engagement des élus UT CFE-CGC NC :

C'est avant tout, une présence active aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) et une étude particulière des dossiers de tous les agents avant chaque CAP.

Des représentants du personnel qui avec les permanents de l'UT CFE-CGC NC :

- **Défendent en toute équité** les intérêts des agents (titularisation, avancement, promotion au choix, aptitude...);
- Communiquent auprès des agents sur les grandes étapes de leur carrière (avancements, promotions au choix, examens professionnels...) et sur les grands dossiers (refontes statutaires...);
- **Veillent au respect des règles** de recrutement dans la fonction publique ;
- **Répondent** aux questions des différents agents ;
- Assistent les agents auprès des employeurs (difficultés, convocations...);
- Participent aux travaux et sont **force de proposition** ;
- **Contribuent au dialogue social** dans toutes les réunions institutionnelles.

Durant la précédente mandature, les élus et les représentants de l'UT CFE-CGC NC ont œuvré entre autres pour :

- **Reconnaitre l'implication et l'engagement** des soignants durant la période COVID ;
- **Mettre en place le télétravail** de manière effective ;
- **Créer le dispositif de rupture conventionnelle** dans la fonction publique ;
- **Obtenir une partie de la revalorisation du point d'indice.**

Bilan 2019-2023

- Position proactive pour lutter contre les pénuries de professionnels de santé ;
- Maintien du dispositif d'intégration des contractuels ;
- Protection face aux violences : mise en place par le procureur d'une télédéclaration en ligne des violences faites aux soignants ;
- Obtention de la validation des expériences professionnelles et de la prise en compte totale de l'ACC lors de l'intégration ;
- Passage en catégorie A des manipulateurs radio, kinés, orthoptistes, ergothérapeutes, ...
- Engagement du CHT à donner priorité à la pénibilité du travail des soignants ;
- Mise en place d'un dispositif de protection des agents face aux risques psycho-sociaux (enquêtes, audits, CHSCT) ;
- Amélioration des délais de traitement des accidents du travail (CHT) et maintien du salaire en attente de la commission d'aptitude ;
- Valorisation du dispositif des avancements différenciés avec augmentation du nombre d'agents proposés à la durée minimale ;
- Recrutement sur titre pour tous les paramédicaux ;
- Reconnaissance du temps de travail (habillage et transmissions comme temps effectif reconnus).

Pour cette nouvelle mandature, l'UT CFE-CGC NC s'engage à :

- Améliorer et **moderniser le fonctionnement des CAP** (règlement intérieur, réunion par visio-conférence, valorisation du rôle de l'élu) ;
- **Poursuivre le combat pour la revalorisation du point d'indice** ;
- Participer activement à **la pérennité de la Caisse Locale de Retraite** par des mesures efficaces non radicales ;
- **Rajouter un échelon supplémentaire** dans toutes les grilles au vu du décalage de l'âge légal de départ à la retraite ;
- Poursuivre le suivi dans la fonction publique de la **mise en œuvre des mesures d'intégration** sur les postes permanents de la fonction publique et de son attractivité afin d'attirer de nouveaux fonctionnaires.

Objectifs 2024 -2028 Réviser le statut Soignant par l'efficacité économique et la qualité des soins ARIQ (Attirer - Retenir - Impliquer - Qualité)

- **Passer au catégoriel supérieur** des corps encore en attente ;
- **Reconnaitre la spécificité** des professions paramédicales (temps de repas, services spécifiques et hautes technicités...);
- **Uniformiser les primes et temps de travail** entre les différents établissements et intra-établissement ;
- **Actualiser les grilles** en harmonisation avec le SEGUR de la SANTE ;
- **Respecter l'équilibre vie professionnelle / personnelle** (repos dû, jour de fractionnement, cumul d'activité, ...);
- **Mettre en place une garderie** des enfants du personnel ;
- **Promouvoir la médecine du travail** attentive aux soignants exerçant en contextes hostiles et exposés aux risques ;
- **Finaliser le temps de travail** spécifique aux soignants (heures supplémentaires, récupérations, astreintes, rythme, ...)
- **Accompagner la prise en charge des repas** ;
- **Promouvoir la bienveillance et le respect de tous** ;
- **Augmenter la prévention et la protection** des agents face aux RPS, les troubles musculo-squelettiques, accident du travail, maladie professionnelle et lutter contre les violences aux agents, particulièrement vis à vis du personnel féminin ;
- **Innover et valoriser** un dispositif de formation professionnelle continue (déontologique et obligatoire) :
 - Statut des référents internes ;
 - Formation : DU, e-learning, certification, compte temps formation...
- **Inscrire nos métiers sur la liste des métiers pénibles** et à risques avec des avantages concrets : temps de travail reconnaissance de la pénibilité dont le travail de nuit, retraite, reconversion ou évolution professionnelles ;
- **Prendre en compte votre vision** dans **l'attractivité des carrières et l'évolution de vos métiers** ;
- **Reconnaitre l'ancienneté et l'expertise** par la reprise maximale de la VEP ;
- **Valoriser l'engagement** en promouvant et en soutenant l'avancement différencié ;
- **Soutenir vos demandes** pour l'amélioration du **bien-être au travail** et la « Qualité de Vie et de Conditions de Travail ».

“ PRENDRE SOIN DES SOIGNANTS PROTEGE LA SANTE DES PATIENTS ”